

**RÉPONSES DU GRAME À LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS NO 1 DE LA RÉGIE**  
Demande relative à l'établissement des tarifs d'électricité pour l'année tarifaire 2013-2014  
Dossier R-3814-2012

---

**1. Références :** (i) Pièce C-GRAME-0010, page 34;

(ii) Pièce C-GRAME-0010, pages 37-38;

(iii) Pièce C-GRAME-0010, page 39.

**Préambule :**

(i) « *Le GRAME a déjà démontré que le problème majeur réside dans le manque d'agent livreur de programmes dans ces réseaux.* »

(ii) À propos du programme OIEÉB aux Îles-de-la-Madeleine, le GRAME recommande de prioriser le recours à des fournisseurs locaux pour assurer la pérennité des économies d'énergie et recommande au Distributeur «*d'envisager de créer, avec des partenaires locaux des communautés en réseaux autonomes, des collaborations du même type que les COOPS efficaces.*»

(iii) « *Le GRAME recommande d'intégrer au projet-pilote pour l'éclairage public aux DEL des ressources et agents livreurs locaux en leur fournissant accès à une formation appropriée, afin de faire en sorte que le programme ait une suite.* »

**Demandes**

Veillez indiquer, le cas échéant, en fonction des différents réseaux autonomes, quel type d'organisation serait à même d'être agent livreur de programmes d'efficacité énergétique pour le Distributeur.

**Réponse 1.1**

Le GRAME vous réfère à sa preuve sur les réseaux autonomes au dossier R-3610-2006, soit la pièce C-8-13-GRAME-Les réseaux autonomes-Annexe 1 et 2, de même la pièce C-8-14-GRAME-Les réseaux autonomes-Annexe 3, qui est la réponse de l'Institut de développement durable des premières nations du Québec et du Labrador à une demande d'information du GRAME (Request of information regarding the energy wise or energy efficiency programmes of Hydro-Québec at autonomous energy networks locations).

Dans la pièce C-8-13-GRAME-Les réseaux autonomes-Annexe 1 et 2, on trouve une description générale de ces réseaux autonomes, une identification des acteurs potentiels par réseau, de même que les résultats d'une enquête préliminaire portant sur certains des réseaux autonomes et visant à comprendre la mise en place des programmes et leur état d'avancement.

Tel qu'il appert de la pièce C-8-14-GRAME-Les réseaux autonomes-Annexe 3, le GRAME avait requis la participation de l'Institut de développement durable des premières nations du Québec et du Labrador (« IDDPNQL ») - Firsts Nations of Québec and Labrador Sustainable Development Institutes (« FNQLSDI »).

Bien que dans ces pièces, les personnes citées en référence lors du sondage réalisé par le GRAME en 2006 peuvent avoir été remplacées, le GRAME a validé la représentativité de ces organismes en indiquant des références actualisées ci-dessous et en ressortant les éléments de réponses pour la question 1.1 de la Régie. Ainsi, ces exemples permettent de cibler quel type d'organisation serait à même d'être soit agent livreur de programmes d'efficacité énergétique pour le Distributeur, soit agent de liaison pour développer et encadrer les entreprises ou organismes (Électriciens, organismes environnementaux, etc.) aptes à livrer les programmes du PGEÉ en réseaux autonomes.

#### **RÉSEAU AUTONOME DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE<sup>1</sup>**

Selon l'extrait du plan de développement du CLD des Îles-de-la-Madeleine<sup>2</sup>, près de deux cents organismes structurent la vie communautaire, dont 6 sont à caractère environnemental. On note aussi la présence de plusieurs entreprises d'économie sociale.

Le GRAME note que le Centre local de développement (CLD) des Îles-de-la-Madeleine est un organisme qui a pour mission la mobilisation des acteurs locaux *dans une démarche commune tournée vers l'action en vue de favoriser le développement de l'économie et la création d'emplois sur son territoire dans le cadre d'un partenariat entre le gouvernement et la communauté locale.*<sup>3</sup>

Parmi les responsabilités du centre local de développement, se retrouvent les tâches de *Regrouper ou coordonner les différents services d'aide à l'entrepreneuriat et à l'entreprise en concertant les organismes travaillant déjà dans ce domaine et assurer le financement de ces services.*<sup>4</sup>

Quant à la Corporation de développement des Îles-de-la-Madeleine<sup>5</sup>, c'est un organisme à but non lucratif qui a comme mandat notamment de soutenir et de réaliser des initiatives de développement.

*La Corporation de développement des Îles-de-la-Madeleine est un organisme à but non lucratif regroupant les partenaires du développement économique du territoire : l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine, le Centre local de développement, la Société d'aide au développement des collectivités, l'Association touristique régionale et la Chambre de commerce. Son mandat est de soutenir et de réaliser des initiatives de développement et de favoriser la diversification économique.*

---

<sup>1</sup> Pièce C-8-13 GRAME, R-3610-2006, pages 5 et 6

<sup>2</sup> [http://www.muniles.ca/decouvrir\\_portrait\\_socioeconomique.html](http://www.muniles.ca/decouvrir_portrait_socioeconomique.html) (Consulté le 21 novembre 2012)

<sup>3</sup> <http://www.clddesiles.ca/> (Voir annexe I)

<sup>4</sup> <http://www.clddesiles.ca/> (Voir annexe I)

<sup>5</sup> [http://www.muniles.ca/partenairesmunicipaux\\_corpodedeveloppemen.html](http://www.muniles.ca/partenairesmunicipaux_corpodedeveloppemen.html) (Voir annexe II)

Le GRAME est d'avis que le CDL ou la *Corporation de développement des Îles-de-la-Madeleine*, pourraient être des organismes en mesure d'orienter ou d'encadrer la mise en place de mécanismes pour livrer les programmes du PGEÉ **en mobilisant les acteurs locaux**.

#### **LE RÉSEAU DE L'ÎLE D'ANTICOSTI<sup>6</sup>**

Le GRAME retient pour ce réseau, la présence d'une Coopérative de consommation sur l'Île d'Anticosti<sup>7</sup> qui offre des services de distribution de produits alimentaires et pétroliers. Le GRAME note que cette coopérative était en charge du programme de remise de 30 % du PUEÉ d'Hydro-Québec de mazout lors de son enquête téléphonique réalisée en 2006.

Bien que la coopérative de consommation de l'Île d'Anticosti offre des services l'alimentaires, elle est déjà en contact avec le Distributeur pour administrer son programme de remise de 30 % du PUEÉ. Sans présumer de l'intérêt de cette coopérative d'agrandir son offre de service à d'autres secteurs, il s'agit du type d'entreprise ou d'organisme qui pourrait être approché pour agir en tant qu'agent livreur pour notamment les produits d'éclairage Mieux consommer.

#### **LES RÉSEAUX AUTONOMES MAKIVIK DU NUNAVIK**

Concernant le Nunavik, le GRAME répertorie les organismes suivants :

- *L'Administration régionale Kativik (ARK)<sup>8</sup> : Cet organisme prend des décisions qui ont une portée régionale et s'emploie à trouver des solutions aux problèmes communs à tous les villages nordiques.<sup>9</sup>*
- *La Société Makivik<sup>10</sup> : La Société Makivik veille à la protection des droits des Inuits, de la culture inuit et de l'indemnité que les Inuits ont reçue conformément aux dispositions de la CBJNQ.<sup>11</sup>*
- *La division Construction de Makivik<sup>12</sup> : Cette division s'emploie littéralement à bâtir le Nunavik. Au nombre des grands projets figurent un programme quinquennal pour l'érection de 400 unités d'habitation sociale, ainsi que l'aménagement d'infrastructures maritimes dans toutes les collectivités.<sup>13</sup>*
- *Le Centre local de développement Katutjiniq<sup>14</sup> : Le mandat de Katutjiniq est de fixer les priorités de développement régional et de mettre en œuvre divers programmes*

<sup>6</sup> Pièce C-8-13 GRAME, R-3610-2006, pages 8

<sup>7</sup> <http://www.cooperativeanticosti.com/pages/fr/services.html> (Consulté le 21 novembre 2012)

<sup>8</sup> <http://www.krg.ca/fr/reenseignements-generaux-krg> (Consulté le 21 novembre 2012)

<sup>9</sup> Pièce C-8-13 GRAME, R-3610-2006, pages 9

<sup>10</sup> <http://www.makivik.org/fr/> (Consulté le 21 novembre 2012)

<sup>11</sup> Pièce C-8-13 GRAME, R-3610-2006, pages 10

<sup>12</sup> Source : <http://www.makivik.org/fr/capital-projects/index.asp>

<sup>13</sup> Pièce C-8-13 GRAME, R-3610-2006, pages 10

<sup>14</sup> <http://www.infoentrepreneurs.org/fr/services/services-dinformation-11005/> (consulté le 21 novembre 2012)

- gouvernementaux. Le CLDK a notamment pour objectifs de stimuler l'économie régionale et de mettre en œuvre une stratégie de développement d'entreprises.<sup>15</sup>*
- *Office municipal d'habitation Kativik<sup>16</sup> : Il incombe à l'ARK d'approuver le budget annuel de l'Office municipal d'habitation Kativik (OMHK). L'OMHK demande à l'ARK d'intervenir pour prendre les décisions concernant la construction de nouvelles unités d'habitation sociale.<sup>17</sup>*

#### **LE RESEAU AUTONOME CRI AU NUNAVIK**

Concernant le réseau autonome au Nunavik, le GRAME a répertorié les organismes suivants :

- Le Grand Conseil des Cris<sup>1819</sup>;
- L'Administration régionale crie ("ARC") : (Pour plus d'information sur cet organisme vous pouvez consulter la pièce C-8-13, à la page 13 ou visiter le site Web de l'ARC<sup>20</sup>) En résumé, l'ARC assume diverses responsabilités, comme la protection de l'environnement et le développement économique et communautaire. De plus, l'ARC est divisée en plusieurs services administratifs, dont fait partie la *Société de développement crie*, le *service du développement des ressources humaines crie*, le service des activités traditionnelles et le service de l'environnement.<sup>21</sup>
- Compagnie de construction et de développement Crie : Lors de notre sondage<sup>22</sup> en 2006, nous avons rejoint notamment la Compagnie de construction et de développement Crie Ltée (Entretien routier et aéroport, environnement et déboisement). En ce qui concerne un partenariat local pour livrer les programmes d'efficacité énergétique, ce dernier croyait : 1) qu'Hydro-Québec pourrait bien faire ce travail; 2) mais que la Division Bâtiment de CCDC Ltée pourrait le faire via un employé. Dans ce cas, de la formation serait requise.

**Cette énumération permet de constater que plusieurs types d'organismes pourraient être impliqués dans le développement de partenariats pour la livraison des programmes, que ce soit pour livrer les programmes, ou pour agir en tant qu'agent de liaison pour favoriser la mise en place d'agents livreurs des programmes.**

#### **L'INSTITUT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES PREMIÈRES NATIONS DU QUÉBEC ET DU LABRADOR<sup>23</sup>**

---

<sup>15</sup> Pièce C-8-13 GRAME, R-3610-2006, pages 10

<sup>16</sup> [http://www.portailconstructo.com/batiguide/office\\_municipal\\_dhabitation\\_kativik\\_kativik\\_municipal\\_ho\\_using\\_bureau\\_office](http://www.portailconstructo.com/batiguide/office_municipal_dhabitation_kativik_kativik_municipal_ho_using_bureau_office) (consulté le 21 novembre 2012)

<sup>17</sup> Pièce C-8-13 GRAME, R-3610-2006, pages 10

<sup>18</sup> Pièce C-8-13 GRAME, R-3610-2006, pages 13

<sup>19</sup> <http://www.gcc.ca/> (consulté le 21 novembre)

<sup>20</sup> <http://www.gcc.ca/cra/administration.php> (consulté le 21 novembre 2012)

<sup>21</sup> Pièce C-8-13 GRAME, R-3610-2006, pages 13

<sup>22</sup> Pièce C-8-13, R-3610-2006, page 17

<sup>23</sup> R-3610-2006, Pièce GRAME C-8-14, *Request of information regarding the energy wise or energy efficiency programmes of Hydro-Québec at autonomous energy networks locations*

Outre ces organismes pouvant travailler avec le Distributeur à trouver des solutions pour la mise en place des programmes du PGEÉ et leur livraison, au dossier R-3610-2006, le GRAME avait obtenu la collaboration de l'Institut de développement durable des Premières Nations du Québec et du Labrador afin d'examiner comment cette dernière pourrait collaborer pour la livraison des programmes du PGEÉ en réseaux autonomes. Le représentant de l'IDDPNQL nous suggérait l'organisme MAKIVIK au Nunavik comme partenaire potentiel pour l'intégration des programmes d'efficacité énergétique dans le Nord (*As an example, for instance, MAKIVIK in Nunavik could be the implementing actor of these programmes in the North.*<sup>24</sup>), de même que l'IDDPNQL, via le chargé de projets en énergie et en changements climatiques (*through our Energy and climate changes project manager*).<sup>25</sup>

**Conclusion :**

**On constate que les organismes clés en réseaux autonomes pour assurer la livraison des programmes du PGEÉ sont soit des organismes permettant de regrouper et encadrer les entreprises, comme les CLD et les administrations locales, soit des entreprises de distribution de biens et de services à la population.**

---

<sup>24</sup> R-3610-2006, Pièce GRAME C-8-14, réponse 8, page 3

<sup>25</sup> R-3610-2006, Pièce GRAME C-8-14, réponse 8, page 3

**1.2** Veuillez indiquer la façon dont, à votre connaissance, les programmes d'efficacité énergétique sont livrés dans les réseaux autonomes des autres juridictions.

**Réponse 1.2 :**

À notre connaissance, lorsqu'il s'agit de programmes pour réduire la consommation d'énergie, le même type de mesures s'applique que cela soit en réseau intégré, ou en réseaux autonomes, à la différence que les coûts évités permettent d'y attacher des subventions plus significatives. Concernant la livraison des programmes, l'équipe du GRAME n'a pas fait d'enquête sur la manière dont sont livrés les programmes dans d'autres juridictions. Le GRAME note cependant que des études portant sur les technologies alternatives à l'usage unique du diesel en réseaux autonomes ont été réalisées dont celle déposée par le Distributeur au dossier R-3648-2007 (référence). Bien qu'il ne s'agisse pas de programme d'efficacité énergétique, le GRAME est d'avis que le Distributeur est face à un problème qu'il n'arrive pas à solutionner. La solution passe peut-être par une implication accrue des communautés en réseaux autonomes, à la fois pour la livraison des programmes, mais également via la production énergétique, donc l'effacement, au moins partiellement, de la demande énergétique de ces communautés.

À titre d'exemple, le Plan énergétique à long terme de l'Ontario, *Pour l'édification d'un avenir énergétique propre*, indique la nécessité d'obtenir la participation des collectivités visées, et ce particulièrement celles des Premières nations et des métis des régions éloignées qui dépendent du diesel pour la production l'électricité.<sup>26</sup>

De l'avis du GRAME, la question n'est pas simple, puisqu'elle pose la nécessité de voir à une formation adéquate de ces collectivités, de même qu'à fournir les outils financiers et techniques indispensables pour que cette participation soit effective à court et long terme. Plus encore, les considérations politiques, environnementales et culturelles doivent être intégrées. Par conséquent, un dialogue ouvert et dynamique doit être mis en place, ce qui n'est simple et demeure un défi complexe d'intégration.

Le plan de l'Ontario indique que l'approvisionnement est dispendieux et le carburant difficile à livrer, comme pour le cas des réseaux autonomes du Québec. Dans le cas de l'Ontario, on envisage de relier ces régions au réseau intégré comme solution, ou d'y attacher des projets d'éoliennes ou hydroélectriques, pour réduire l'usage de diesel.<sup>27</sup> Comme pour le Québec, il est envisagé de relier par exemple les IDLM au réseau intégré.

Le GRAME note du plan énergétique de long terme de l'Ontario, que l'encouragement à la participation de ces communautés dans le secteur de l'énergie est primordial. À titre d'exemple, les projets énergétiques suivants ont été mis de l'avant par nos voisins : le Programme de partenariats énergétiques pour les Autochtones, le Programme de TRG et le Programme de garanties d'emprunt pour les Autochtones, un programme de 250 millions de dollars.<sup>28</sup>

**Par conséquent, il faudra développer une vision d'ensemble qui inclut à la fois l'efficacité et la production énergétique associée à une tarification incitative.**

---

<sup>26</sup> Plan énergétique à long terme de l'Ontario, 2010, *Pour l'édification d'un avenir énergétique propre*, p. 26 et 27

<sup>27</sup> Plan énergétique à long terme de l'Ontario, 2010, *Pour l'édification d'un avenir énergétique propre*, p. 26 et 27

<sup>28</sup> Plan énergétique à long terme de l'Ontario, 2010, *Pour l'édification d'un avenir énergétique propre*, pages 26 et 27

**1.3** Le cas échéant, en fonction de votre réponse à la question précédente, veuillez dresser un portrait des pratiques qui vous semblent les plus prometteuses pour les réseaux autonomes du Québec.

**Réponse 1.3 :**

Parmi les pratiques prometteuses, le GRAME note celle liée au concept d'énergie communautaire, qui fait la promotion d'une production énergétique locale renouvelable et décentralisée. Par exemple, misant sur ce concept, la Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean a développé ce concept et mis de l'avant des projets comme les mini centrales de la 11e chute de la rivière Mistassini et de la rivière Ouiatchouan au Village historique de Val-Jalbert.<sup>29</sup>

En lien avec l'énergie communautaire, vient l'accès à un tarif concurrentiel d'énergie renouvelable. Le même principe s'applique aux options interruptibles, le Distributeur offre une compensation pour que le client s'efface de la demande, sans toutefois dépasser ses coûts évités. Une offre tarifaire avantageuse, stable dans le temps, favoriserait la participation des communautés et la préparation de projets durables en région éloignée.

Concernant les mesures à proposer en réseaux autonomes, le GRAME est d'avis que toute mesure qui permet à la clientèle de réduire sa consommation sur le réseau doit être favorisée, soit via un incitatif financier à l'achat de produits efficaces, soit via une tarification différenciée ou un programme commercial de remboursement comme celui pour le mazout des PUEÉ pour promouvoir l'effacement de la demande. Plus particulièrement, le GRAME est d'avis que les mesures les plus prometteuses visent directement la production d'énergie par le client, que cela soit via la géothermie, le chauffage solaire passif (de l'eau ou des murs), les chauffe-eau solaires domestiques, les capteurs solaires photovoltaïques/thermiques associés à des équipements d'emmagasinement de l'énergie et ce, s'ils sont associés à des mesures incitatives suffisantes. Pour plus d'information sur les technologies prometteuses en réseaux autonomes, le GRAME réfère la Régie au rapport sur les énergies renouvelables préparé par Carl Dumais, ing., *Sommaire des technologies alternatives à l'usage unique du diesel en réseaux autonomes* (R-3648-2007, B-14-HQD-03-01, annexe 2).

Par exemple, aux IDLM, une grande partie de la clientèle refuse de se chauffer au mazout. Des incitatifs pour effacer la demande via des énergies renouvelables pourraient être mieux accueillis, particulièrement s'ils ne comportent pas de pertes financières pour ces clients.

Pour terminer, toute la question du virage DEL de l'éclairage public devrait être revue en priorité, c'est la mesure la plus accessible à court terme.

Pour ce qui est des réseaux au nord du 53<sup>ième</sup> parallèle, soumis à la tarification dissuasive, le GRAME est d'avis qu'il est probable qu'une certaine consommation de chauffe passe inaperçue,

---

<sup>29</sup> <http://www.energievertelsj.ca/fr/1/Accueil/>

la clientèle pouvant vraisemblablement se doter de chauffage d'appoint portatif sans que soit averti le Distributeur. Il serait opportun d'envisager l'accès à tous les programmes du PGEÉ aux réseaux du Nunavik. En premier, il serait opportun de regarder les courbes de consommation de ces réseaux pour vérifier la présence de chauffe clandestine, puis d'envisager des programmes pour améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments, comme le programme visite conseil le proposait antérieurement.

On constate que la question de la livraison des programmes en réseaux autonomes vise un objectif principal, soit la réduction de la consommation énergétique en provenance des centrales de production thermique dont les coûts sont significatifs. Les réponses du GRAME ne visent donc pas uniquement la livraison des programmes, mais plutôt envisagent les réseaux autonomes comme des entités globales, puisque la somme de la consommation, moins l'efficacité et l'effacement résultera en la demande totale de ces réseaux.




Annexe I

Corporation de développement des Îles - Municipalité des Îles-de-la-... <http://www.muniles.ca/lmprimer.php>

---

[http://www.muniles.ca/partenairemunicipaux\\_corpodedeveloppemen.html](http://www.muniles.ca/partenairemunicipaux_corpodedeveloppemen.html) Le mardi 20 novembre 2012

---

 **Municipalité des Îles-de-la-Madeleine** 460, chemin Principal, Cap-aux-Meules (Québec) G4T 1A1  
Téléphone : 418 986-3100, télécopieur : 418 986-6962

**Corporation de développement des Îles-de-la-Madeleine**

La Corporation de développement des Îles-de-la-Madeleine est un organisme à but non lucratif regroupant les partenaires du développement économique du territoire : l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine, le Centre local de développement, la Société d'aide au développement des collectivités, l'Association touristique régionale et la Chambre de commerce. Son mandat est de soutenir et de réaliser des initiatives de développement et de favoriser la diversification économique. Dans cette optique, la Corporation s'est vue confier le rôle de coordonner la mise en œuvre de la Stratégie de développement des croisières internationales sur le territoire de l'archipel.

Pour plus d'information, contactez Denis Bourque au 418 986-6667.

---


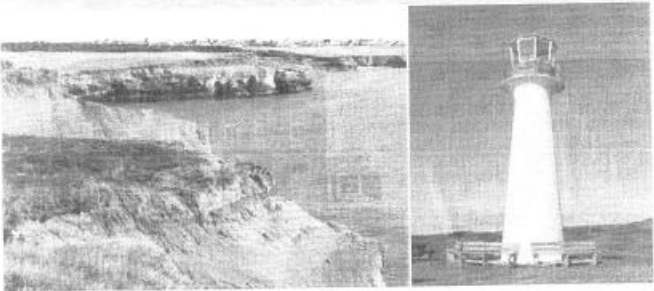
210, chemin Principal  
Cap-aux-Meules (Québec) G4T 1C7  
Tél. : 418 986-6667

[http://www.muniles.ca/partenairemunicipaux\\_corpodedeveloppemen.html.html](http://www.muniles.ca/partenairemunicipaux_corpodedeveloppemen.html.html)

1 sur 1 2012-11-20 12:42

Annexe II

CLD des Îles de la Madeleine - Services aux entreprises <http://www.clddesiles.ca/>

*DESCRIPTION*

DESCRIPTION

Le CLD est un organisme ayant pour mission de mobiliser les acteurs locaux dans une démarche commune tournée vers l'action en vue de favoriser le développement de l'économie et la création d'emplois sur son territoire dans le cadre d'un partenariat entre le gouvernement et la communauté locale.

Les responsabilités de chaque CLD consistent à :

- Regrouper ou coordonner les différents services d'aide à l'entrepreneuriat et à l'entreprise en concertant les organismes travaillant déjà dans ce domaine et assurer le financement de ces services;
- Élaborer un plan d'action local pour l'économie et l'emploi et veiller à sa réalisation;
- Élaborer, en tenant compte des stratégies nationales et régionales, toute stratégie locale liée au développement de l'entrepreneuriat et des entreprises, incluant les entreprises d'économie sociale;
- Agir en tant que comité consultatif auprès du centre local d'emploi (CLE) de son territoire et exécuter, sur autorisation du ministre, tout autre mandat provenant des ministères et organismes gouvernementaux concernés par le développement local.

1 sur 2 2012-11-20 12:41